

COR : des recommandations sous influence

Le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR), publié mercredi 14 avril 2010, avait pour seul objet d'illustrer les modifications, apportées par la crise financière de 2008-2009, aux projections sur les régimes de retraite parues en 2007. Le COR a étudié trois scénarios, et aussi l'effet de quelques leviers économiques ou réglementaires sur l'équilibre financier des comptes. Il évoque aussi les paramètres dont il n'a pas étudié les effets. Il devrait publier prochainement un dossier plus complet.

Bureau national du SNCS-FSU

Trois scénarios ont été comparés au scénario de base de 2007. Le scénario A « suppose un rattrapage intégral de la perte de production effective et potentielle engendrée par la crise ». Le retour vers le scénario de base (que l'on peut qualifier de « sortie de crise ») aurait lieu entre 2022 et 2024. Le scénario B suppose que le taux de croissance est durablement affaibli (1,5 au lieu de 1,8 %). Le scénario C, le moins favorable, suppose que le taux de chômage à long terme atteint 7,0 % au lieu de 4,5 % comme dans le scénario de base de 2007.

Malgré le pessimisme de ces scénarios et la perte de richesse qu'ils impliquent, le Medef regrette l'absence d'hypothèse d'un taux de chômage de 9 %. On mesure l'arrogance de l'organisation patronale, pour laquelle toute évocation du plein-emploi est insupportable. Celle-ci parie sur l'aggravation du chômage (8,4 % en 2008, selon les scénarios du COR), tout en réclamant toujours plus d'assistance de l'État pour préparer la « sortie de crise ».

Le choix de présentation des résultats est fait pour provoquer le choc et l'inquiétude. L'estimation des déficits annuels des régimes de retraites, au terme de 2050, va de 71,6 milliards € (scénario A) à 114,4 milliards € (scénario C). Le COR présente des chiffres encore plus effrayants. En cumulant sur 45 ans le besoin de financement des retraites pour le comparer à une seule année de PIB, il est facile d'arriver à des nombres astronomiques (77 à 118 % du PIB). On comprend mal les raisons d'une telle présentation, si ce n'est pour provoquer la résignation devant l'ampleur du problème.

Le même catastrophisme prévaut dans les propositions du COR. Trois grands leviers sont envisagés : le rapport entre la pension des retraités et le revenu des actifs, le montant des cotisations et l'âge effectif de départ à la retraite. En supposant qu'un seul de ces leviers soit utilisé pour atteindre l'équilibre annuel, il faudrait en 2050 :

- soit une hausse du taux de prélèvement de 9,8 points ;
- soit une baisse des pensions relativement aux revenus d'activité de 36 % ;
- soit un décalage de l'âge effectif moyen de départ à la retraite de près de 10 ans par rapport à 2008.

Loin d'être neutres, ces propositions tendent à mettre les retraités en concurrence avec les personnes en activité. Le fait que les salariés et les retraités soient les mêmes personnes, à des époques différentes de

leur vie, suffit à faire apparaître l'absurdité d'une telle approche.

Le COR évoque aussi les limites de l'exercice et les facteurs qu'il n'a pas étudiés. Par exemple, le lien entre le décalage de l'âge de départ à la retraite et le nombre de cotisants n'est qu'une hypothèse de travail. En particulier, si le nombre de cotisants en situation d'emploi au moment de la liquidation de la retraite diminue, des dépenses de retraites seront simplement transférées sur d'autres budgets sociaux – chômage, invalidité, maladie... Autre exemple, les restrictions de dépenses de recherche et de développement peuvent avoir un effet négatif sur la productivité.

Par ailleurs, le COR note que « le financement du système de retraite pourrait être équilibré par des moyens qui ne sont pas détaillés dans le cadre de l'étude ». Nous pouvons faire des propositions dans ce sens en observant, avec le COR, que « la masse des pensions progresserait [...], au total, moins rapidement que le PIB ». En effet, le taux de croissance du PIB (gain de productivité) dégage, chaque année, de nouvelles richesses.

Scénarios	Financement des retraites (milliards € 2008)	PIB en 2050 (milliards € 2008)	Part de l'accroissement du PIB (%)
A	-71,6	4 515	-2,79
B	-102,6	4 170	-4,62
C	-114,4	3 817	-6,13

Le tableau compare les besoins en financement des retraites au volume du PIB (corrigé de l'inflation) prévu en 2050. Sans nier l'effort nécessaire, il est clair que les retraites peuvent être financées, en y consacrant une faible part des richesses supplémentaires créées entre 2008 (PIB = 1 950 milliards €) et 2050. Rappelons que c'est au nom de la lutte contre le chômage que 10 points du PIB ont été transférés, depuis 30 ans, des revenus du travail vers ceux du capital. Au titre de comparaison, cela représente 195 milliards € par an... avec les résultats que l'on constate aujourd'hui.

Conserver le droit de partir à 60 ans, maintenir le taux de pension à 75 % des derniers salaires sans augmenter le taux de prélèvement. Oui, c'est possible sans prélèvement sur la part du PIB qui doit aller à l'amélioration des salaires ! Il faut pour cela réduire la part des richesses distribuées aux profits.

Faisons du 1^{er} mai une journée de convergence des luttes entre salariés, retraités et chômeurs

Signez l'appel ATTAC/COPERNIC